

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 3 juin 2016

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 6 MAI 2016 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille seize et le trois du mois de juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 30 mai 2016 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, NICOLET Cédric, HUGUENOTTE Huguette. Excusés : WINNINGER André

Le conseil de municipal approuve le compte-rendu de la séance du 6 mai 2016.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

Le conseil municipal accepte l'ajout d'un point à l'ordre du jour pour le remboursement d'une facture à André WINNINGER.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCALL – Conseil communautaire – 30 mai 2016 (Serge Monnet)

Environnement : Le conseil approuve le rapport d'activité annuel du service déchets présenté par Sébastien RENARD. Un exemplaire du rapport peut être consulté en mairie. 7 réunions publiques sont prévues pour présenter les nouvelles consignes de tri des déchets.

Finances : Une subvention de 460 € est attribuée pour l'édition du guide « Ballades et Randonnées 2016 » qui intègre désormais le programme des animations organisées par la CCALL à la source du Lison (5000 exemplaires).

Bilan Maison de Santé : le budget initialement soumis à la TVA doit être changé en régime FCTVA pour ne pas avoir à rembourser la TVA en cas de rachat des cellules par les professionnels. Une ligne de trésorerie de 300 000 euros est votée pour permettre de réaliser ce changement de régime (le remboursement de la TVA doit être fait intégralement avant le reversement du FCTVA qui intervient quelques jours après). Une diminution du loyer de la cellule pédicure est accordée sous forme d'avance à rembourser pour lui permettre de lancer son activité.

Tourisme : le bâtiment de la source du Lison a été cambriolé en avril. Des travaux de 5000 € sont votés pour réaliser des grilles de protection. Une étude de 2200 € sera réalisée pour la reprise des noues végétales tel que demandé par la DDT.

Maison des Services Au Public (MSAP) : la CAF, la CPAM, CARSAT, la DDFIP, Pole emploi, le RAM, le conseil départemental et la Poste sont prêts à conventionner avec la CCALL pour l'ouverture d'une MSAP. Un financement de 35000 € par an plus 18000 € pour les travaux de mise en place des locaux sont possibles. Le conseil valide le recrutement de 2 personnes pour la MSAP (temps partiels 80 % et 50%) qui assurera le service postal (fermeture du bureau de poste en octobre)

Socioculturel : le conseil adopte les tarifs de location de la scène et des vitabris (mise à disposition gratuite pour les communes). Une subvention de 400 € est attribuée dans le cadre du budget voté en début d'année pour un concert folk le 16 juillet à Fertans. Le festival des 2 rivières se tiendra le 26 août à Amancey et le 27 à Flagey.

Loi NOTRé : Des groupes de travail seront constitués sur les différentes thématiques de fusions des communautés de commune dans le cadre de l'étude sur la fusion animée par KPMG

Internet : Un devis de 1250 € est validé pour une extension permettant de couvrir une habitation isolée.

Divers : Le contrat du secrétaire général Arnaud VEYRON arrivant à terme au 14 juin est reconduit en CDI.

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Dans le cadre des travaux de rénovation des fenêtres des logements communaux commencés en 2015, un devis a été demandé à la société SBI pour le remplacement des fenêtres simple vitrage et de la porte de la cuisine du logement situé au rez de chaussée de la cure. Le montant du devis est de 3808,55 € pour le remplacement de 3 fenêtres et une porte. Le conseil municipal valide la réalisation de ces travaux dont le montant avait été inscrit au budget 2016.

TRAVAUX DE PROTECTION DU CAPTAGE – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la convention de Service d'Assistance Technique de l'Eau signé avec le département, les services du département peuvent prendre en charge le suivi du dossier de réalisation des travaux de protection du captage et des subventions associées. Une subvention à hauteur de 50 % des travaux est possible par l'agence de l'eau, et à hauteur de 30 % par le département.

Le montant prévisionnel du projet de réalisation d'une clôture autour du captage est de 8000 euros. Le Conseil municipal adopte le projet et sollicite l'aide de l'Agence et du Département, et autorise ce dernier à percevoir et à verser pour le compte de notre Collectivité maître d'ouvrage (commune) la subvention attribuée par l'Agence, et s'engage, le cas échéant, à rembourser au Département la subvention de l'Agence perçue en cas de non-respect de ses obligations.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Le dépôt d'une demande préalable pour réaliser les travaux est nécessaire. Le conseil municipal autorise le maire à déposer la déclaration préalable pour les travaux de réalisation de la clôtures.

Des devis ont été demandés pour la réalisation de la clôture et seront présentés lors du prochain conseil municipal.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales stipule que la commune doit présenter un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement collectif.

Le conseil municipal, après l'avoir examiné, approuve le rapport présenté par le maire pour l'année 2015.

Le rapport peut être consulté en mairie, ainsi que la note d'information complémentaire de l'agence de l'eau.

REMBOURSEMENT DE FACTURE

Le conseil municipal autorise le remboursement d'une facture Brico Depot de 44,50 € à André WINNINGER pour le remplacement du meuble d'évier le l'appartement du 1^{er} étage de la rue de l'école.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Station d'épuration

Robert LAMY signale qu'une pompe et un horodateur devront prochainement être remplacés, pour un montant probable de 1000 €.

Manœuvres militaires

Pour information, une unité militaire traversera la commune le 6-7 juin (Etalans-Thoraise). (uniquement sur les chemins carrossables)

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 1^{er} juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.